

Bacs roulants

Ils sont rattachés au logement auquel ils ont été livrés. En cas de déménagement, il faut les laisser sur place. Si l'un de vos bacs a été endommagé ou volé, ou pour plus d'informations, contactez la municipalité.

Positionnement des bacs

Placez les bacs dans votre entrée en bordure de rue.
Les poignées et les roues doivent être orientées vers la maison.



Horaire de mise à la rue

Les bacs doivent être mis en bordure de rue avant 7h le matin du jour de la collecte.

Les Ami(e)s d'Émélie

Vos vêtements et autres objets sont encore en bon état? Donnez-leur une seconde vie!

Encombrants domestiques

Divans, meubles, tapis, tables, ou tout autre objet de grandes dimensions à usage domestique. Ils sont destinés à l'enfouissement, donc pensez à les redonner au suivant avant de les mettre en bordure de rue. Les gros rebuts tels qu'un pédalo, un spa ou un module de jeu en plastique pour enfant ne sont pas des encombrants : vous devez vous rendre à un site d'enfouissement avec ces objets, ou contactez Service Général Stéphane Fissette (SGSF), à Saint-Jean-de-Matha, 450-886-5586. Non acceptés à l'écocentre.

Objets métalliques

Cuisinière, laveuse, sècheuse, grille-pain, chauffe-eau, etc. Comme ces objets peuvent être recyclés, ils sont collectés par les employés de la voirie, sur appel. Contactez la municipalité au 450-886-3823 # 0 ou allez les porter à l'écocentre.

Appareils froids

Réfrigérateur, congélateur, cellier, climatiseur, refroidisseur d'eau, thermopompe et déshumidificateur sont désormais envoyés pour recyclage selon les plus hauts standards environnementaux. Apportez-les à l'écocentre ou contactez la municipalité au 450-886-3823 poste 0 pour un ramassage.

Matelas

Depuis 2017 ils sont recyclés! Contactez la municipalité au 450-886-3823 poste 0 pour qu'ils soient collectés par les employés de la voirie ou allez les porter directement à l'écocentre.



Résidus verts

Feuilles d'arbres, résidus de râtelage et de coupe d'herbe. Depuis 2017, ils doivent être placés dans des sacs en papier ou des contenants rigides réutilisables munis de poignées (excluant bacs roulants). Aucun sac de plastique (biodégradable ou non) ne sera ramassé. Ils pourront ainsi être compostés localement.



Écocentre

Les citoyens doivent trier les matières et les déposer dans les contenants appropriés. Matières acceptées :

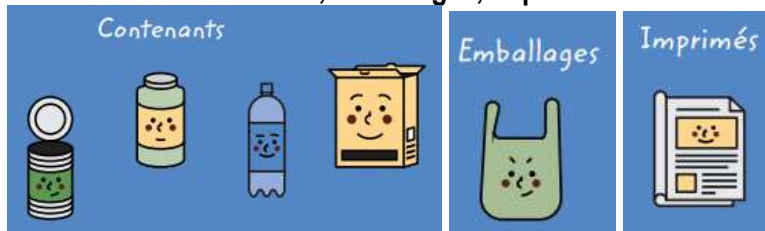
- Résidus de construction, rénovation, démolition (matériaux secs)
Par exemple : le bois, le béton, les briques, le revêtement (vinyle, bardeau), etc..
- Résidus Domestique Dangereux (RDD)
Par exemple : les contenants aérosols, les huiles usées, les contenants de peinture, les bonbonnes de propane.
- Pneus sans jantes
- Appareils électroniques et informatiques



Recyclage



Ce qui va dans le bac bleu = Contenants, emballages, imprimés



www.crelanaudiere.ca/

Ce qui ne va pas dans le bac bleu

- Couches de bébé / serviettes hygiéniques
- Papiers mouchoirs et essuie-tout
- Jouets
- Tuyaux, toiles, stores
- Porcelaine, poterie ou céramique
- Verres à boire ou verre de fenêtre
- Ampoules électriques
- Miroirs
- Petits appareils électriques (bouilloire, grille-pain, etc.), chaudières
- Boyau d'arrosage
- Cintres

